



*Vous trouverez ci-dessous, la liste des formations que nous vous proposons en inter-coopératives.*

*Par ailleurs, nous pouvons également mettre en place, à votre demande, des modules ou des parcours de formation adaptés aux besoins d'un groupe ou aux besoins d'une personne. Ces formations sont élaborées avec vous, en prenant en compte les acquis de la personne ou du groupe et les compétences visées. Cela concerne aussi, par exemple, un salarié qui intègre l'entreprise ou change de poste. N'hésitez pas à nous solliciter pour tous renseignements.*

Contact : Sandrine Escoffier / 04 90 55 45 45 / [sescoffier@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:sescoffier@coopdefrance-alpesmediterranee.coop)

## JURIDIQUE, SOCIAL

→ **Entreprises concernées** : toutes coopératives et leurs filiales

Titre	Public	Pour quel résultat ?	Dates/coût stagiaire
<b>Actualité sociale en coopérative</b>	Personnel administratif, financier et comptable de coopératives de toutes filières	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Prendre en compte et appliquer, dans sa coop, les dernières évolutions réglementaires et conventionnelles en droit social</li> <li>→ Sécuriser vos pratiques en intégrant ces nouvelles exigences et dégager des solutions pratiques pour votre entreprise</li> </ul>	<p><b>Jeudi 2 février &amp; Vendredi 10 février 2017</b></p> <p>400 € HT</p>
<b>Gestion sociale et paie en coopérative</b>	Responsable/adjoint du service paie, gestionnaire/technicien paie, assistant(e) administratif(ve) chargé(e) de la paie, assistant(e) comptable ou comptable chargé(e) de la paie	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maîtriser les points réglementaires, législatifs et conventionnels relatifs à la paie</li> <li>→ Mettre en œuvre les dispositions légales, conventionnelles et jurisprudentielles pour être à même de réaliser une bonne interprétation</li> <li>→ Approfondir les points réglementaires, législatifs et conventionnels ayant des incidences dans les coopératives</li> </ul>	<p><b>Mardi 14 mars &amp; Mardi 21 mars 2017</b></p> <p>400 € HT</p>
<b>La coopérative et son fonctionnement juridique</b>	Secrétaire, Secrétaire comptable, Responsable administratif(ve), Tout nouveau salarié(e) de coopérative	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maîtriser les règles juridiques et administratives des coopératives agricoles et leurs spécificités par rapports aux autres formes juridiques de sociétés</li> <li>→ Avoir une vision claire des organes de décision et des règles de fonctionnement</li> </ul>	<p><b>Mardi 16 mai et Mardi 23 mai 2017</b></p> <p>400 € HT</p>
<b>Les spécificités comptables et fiscales des coopératives</b>	Personnel comptable. Responsable administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier les particularités du fonctionnement des coopératives agricoles et leur traduction aux niveaux comptable et fiscal</li> </ul>	<p><b>Jeudi 1er et Vendredi 2 juin 2017</b></p> <p>400 € HT</p>

<b>Secrétariat juridique</b> <i>(Demande en cours pour prise en charge à 100% des coûts pédagogiques dans le cadre du Catalog' TPE PME par Opcalim)</i>	Personnel administratif, financier et comptable de coopératives de toutes filières	→ Acquérir les bases essentielles des obligations imposées aux sociétés coopératives agricoles en matière de secrétariat juridique afin d'accomplir l'ensemble des formalités requises → Rappeler la procédure relative aux formalités juridiques à accomplir auprès du Haut Conseil de la Coopération Agricole – H.C.C.A	<b>Mardi 13 juin 2017</b> 200 € HT
<b>Le capital social, de sa composition à sa gestion</b>	Directeur et personnel administratif de la coopérative	→ Identifier les enjeux d'une bonne gestion du registre des parts sociales → Repérer les sources disponibles → Identifier la relation entre les parts sociales et le fonctionnement institutionnel, les apports et l'engagement de l'adhérent de la coopérative	<b>Mardi 14 novembre 2017</b> 200 € HT


### Prise en charge financière :

Actions sélectionnées Catalog' TPE PME par Opcalim : prise en charge à 100% des coûts pédagogiques. Voir en page 5 les modalités pratiques.



## MANAGEMENT – GESTION

→ **Entreprises concernées** : toutes coopératives et leurs filiales

Titre	Public	Pour quel résultat ?	Date/coût stagiaire
<b>Suivre et interpréter son tableau de bord en coopérative</b>	Directeurs (trices), responsables administratifs et financiers de coopératives de toutes filières	→ Connaître les notions et outils de base : balance, compte de résultat, bilan, trésorerie, budgets, coûts analytiques, marges → Repérer et analyser les outils de gestion en place. → Définir en fonction des axes stratégiques de la coopérative les facteurs clés de succès et les indicateurs nécessaires à leur suivi. → Savoir en déduire les besoins d'outils de gestion pour accompagner son pilotage → Etre en mesure de les amender pour les faire correspondre aux besoins identifiés et aboutir à la définition d'un tableau de bord adapté  <i>Une journée de formation en groupe          + 1 jour d'application dans votre entreprise          (1 jour ou 2 x 0.5 j)</i>	<b>Journée en groupe:</b> <b>Mardi 25 avril 2017</b> 200 € HT par participant  <b>Journée d'application dans l'entreprise :</b> date choisie avec vous 900 € HT par entreprise  

### Prise en charge financière

Journée groupe : action sélectionnée Catalog' TPE PME par Opcalim, avec prise en charge à 100% des coûts pédagogiques. Voir en page 5 les modalités pratiques.

Journée dans votre entreprise : **demande en cours** de prise en charge des coûts pédagogiques par Opcalim

## COMMUNICATION - MERCHANDISING

→ **Entreprises concernées** : toutes coopératives et leurs filiales

Titre	Public	Pour quel résultat ?	Date/coût stagiaire
<p><b>Comment intégrer les réseaux sociaux à la stratégie de communication de sa coopérative</b></p>	<p>Dirigeants de coopératives</p>	<p>→ Intégrer les réseaux sociaux dans la stratégie de communication de sa coopérative</p>	<p><b>Mardi 7 mars 2017</b> 250 € HT</p>

### Prise en charge financière

Plan de formation des coopératives.

→ **Entreprises concernées** : toutes coopératives et leurs filiales


<p><b>Dynamisation commerciale des magasins de vente: maitrisez les leviers clés pour les mettre en place efficacement</b></p>	<p>Responsables de magasins de vente  Dirigeants de coopératives</p>	<p>→ Comprendre l'importance des leviers de dynamisation commerciale des magasins de vente au travers de la découverte &amp; de l'appréhension d'une boîte à outils pragmatique et adaptable</p> <p>→ Etre capable de s'approprier ces outils pour les projeter pertinemment dans l'activité de son magasin</p> <p>→ Savoir mettre en place ces outils &amp; suivre leur efficacité dans le temps</p>	<p><b>Journée en groupe:</b> <b>Jeudi 6 avril 2017</b> 250 € HT par participant</p> <p><b>Journée d'application dans l'entreprise :</b> date choisie avec vous 900 € HT par entreprise</p>
--	--	---	--

### Prise en charge financière

Journée groupe : plan de formation des coopératives.

Journée dans votre entreprise : **demande en cours** de prise en charge des coûts pédagogiques par Opcalim.

→ **Entreprises concernées** : toutes coopératives et leurs filiales

Titre	Public	Pour quel résultat ?	Date/coût stagiaire
<p><b>Initiation aux réseaux sociaux</b></p>	<p>Responsables de la communication ou du marketing en coopératives  Salariés de coopératives amenés à évoluer vers un poste d'animation des réseaux sociaux</p>	<p>→ Cerner les opportunités de communication ouvertes par les réseaux sociaux</p> <p>→ Identifier les principaux réseaux sociaux et savoir les utiliser</p> <p>→ Valoriser le travail de sa coopérative sur les réseaux sociaux</p>	<p><b>Jeudi 27 avril et Vendredi 28 avril 2017</b> 200 € HT</p> 

### Prise en charge financière

**Demande en cours** pour prise en charge à 100% des coûts pédagogiques dans le cadre du Catalog' TPE PME par Opcalim.

Voir en page 5 les modalités pratiques

## QUALITE

→ **Entreprises concernées** : toutes coopératives et leurs filiales, points de vente collectifs

Titre	Public	Pour quel résultat ?	Date/coût stagiaire
<b>Vente de produits frais : les bonnes pratiques</b>	Personnel de magasins de vente, personnel en charge de l'hygiène et de la qualité	→ Maîtriser les règles en termes d'hygiène et de sécurité alimentaire → Mieux appréhender la traçabilité et l'étiquetage → Mieux gérer l'activité de vente de produits frais	<b>Jeudi 5 octobre 2017</b> 220 € HT par participant

### Prise en charge financière

Plan de formation des coopératives.

## CERTIPHYTO

→ **Entreprises concernées** :

- > coopératives d'approvisionnement
- > toutes coopératives ayant des techniciens (certificat conseil).

**A noter** : Depuis la sortie des textes, les formations ont intégré les évaluations, qui sont devenues obligatoires en 2016.

**Dates** : Un recensement des besoins est en cours pour fixer des dates sur les certificats demandés.

Titre	Public	Pour quel résultat ?	Date
<b>Certificat conseil en produits phytopharmaceutiques</b>	Conseillers, techniciens auprès des agriculteurs	→ Formation permettant d'obtenir le certificat individuel « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »	4 jours
<b>Renouvellement certificat conseil en produits phytopharmaceutiques</b>	Conseillers, techniciens auprès des agriculteurs	→ Formation permettant de renouveler le certificat individuel « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »	2 jours
<b>Certificat Vente produits phytopharmaceutiques</b>	Personnes chargées de la vente de produits phytosanitaires professionnels	→ Formation permettant d'obtenir le certificat individuel « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Produits professionnels »	3 jours
<b>Renouvellement certificat Vente produits phytopharmaceutiques</b>	Personnes chargées de la vente de produits phytosanitaires professionnels	→ Formation permettant de renouveler le certificat individuel « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Produits professionnels »	1 jour

**Prise en charge financière** : Plan de formation ou période de professionnalisation, voir en page 5 les modalités pratiques

## INSCRIPTIONS – FINANCEMENT



La plupart de nos formations ont été sélectionnées dans le dispositif « **Catalog' TPE PME** » (elles sont signalées dans la brochure ci-jointe). Celles qui n'y entrent pas portent sur des thèmes non proposés par Opcalim.

L'inscription à ces formations se fait en ligne sur le site Opcalim .

Vous y accédez en cliquant sur ce lien : <https://catalog.opcalim.org/opca/accueil/index>.

**Cette inscription tient lieu également de demande de prise en charge.**

Attention, le nombre de places étant limité, nous vous invitons à vous inscrire immédiatement si une formation vous intéresse. Elles n'apparaîtront plus sur le site, dès que le nombre de places ouvertes sera atteint.

Si vous ne trouvez pas sur le site une session que nous vous avons annoncée, merci de nous en informer, pour que nous demandions à Opcalim s'il est possible de programmer une deuxième session.

### → **Les autres formations**

Les formations qui n'entrent pas dans « Catalog' TPE PME » peuvent être prises en charge dans le cadre de votre plan de formation, notamment grâce aux fonds mutualisés, dans la limite des fonds disponibles. Vous savez que cette prise en charge est plafonnée, pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Pour les certiphyto il est possible également d'entrer dans le cadre d'une période de professionnalisation.

Dans tous les cas, ces formations doivent faire l'objet d'une demande de prise en charge préalable.

**Pour une information plus complète sur des dispositifs de prise en charge et les autres, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Opcalim.**